

CAHIER DES CHARGES

Etude économique secteur fécule/transformation en Union européenne

Contexte général

En raison du contexte lié au bilan de santé de la PAC et de la suppression des outils actuels de gestion des marchés de la filière fécule (le découplage total de l'aide au producteur et de la prime au féculier à partir de 2012-2013, la suppression du contingentement pour la production de fécule en 2012-2013 et la suppression de la restitution à la production au 1er juillet 2009), le GIPT a exprimé le besoin d'avoir une veille économique et concurrentielle sur les principaux pays européens producteurs de fécule de pomme de terre.

La comparaison des facteurs de compétitivité au stade exploitation agricole sera élargie au secteur transformation pour deux Etats membres, ceci afin d'identifier les synergies ou distorsions potentielles entre ces secteurs.

Les objectifs de l'étude

L'objectif principal est de mettre en place une activité de veille économique et concurrentielle sur la filière fécule.

Il s'agit d'une part, d'étudier et de comparer le niveau de compétitivité de la production de pomme de terre féculière pour 3 pays : Allemagne, Pays-Bas et Danemark, dont les 2 premiers avec une approche fécule/transformation ; ceci afin de mettre en place un observatoire « coût de production » pomme de terre fécule/transformation et d'autre part, d'assurer une veille sur les marchés actuels et de demain de la fécule de pomme de terre.

Des recommandations devront être formulées pour améliorer, s'il y a lieu, la compétitivité et la performance globale de la filière et/ou de ses différents maillons.

Considérant que des travaux sont engagés par ailleurs :

- Suivi des modalités d'application du bilan de santé de la PAC pour trois 3 pays producteurs de fécule (Allemagne, Pays-Bas, Danemark) par une veille réglementaire, dans la perspective de la réforme de la PAC prévue en 2013.

Le périmètre du projet

- Période de veille : 2009-2010 à 2012-2013
- Etats membres concernés : Allemagne, Pays-Bas, pour l'analyse amont fécule/transformation et Danemark
- Filière étudiée : pomme de terre féculière/de transformation
- Périmètre de l'évaluation de la compétitivité : depuis le producteur de plant jusqu'à la livraison usine incluse, en prenant en compte les différents intermédiaires, producteurs de pommes de terre, transporteurs...

Suivi de l'étude et calendrier

Le déroulement de l'étude sera suivi par un comité de pilotage, composé des représentants du GIPT et de FranceAgriMer. La restitution de l'évolution des travaux au comité de pilotage devra s'effectuer de manière régulière.

Le lancement de l'étude aura lieu en novembre 2009. L'étude devra être finalisée au plus tard en novembre 2010.

Pour tout renseignement complémentaire, les cabinets d'études peuvent prendre contact avec Réjane Mazier du GIPT : 01.44.69.42.37 gipt@gipt.net

Présentation du projet

Le cabinet d'étude devra fournir la présentation du projet en deux exemplaires. Cette proposition n'excèdera pas 15 pages et contiendra les éléments suivants :

- le plan d'action;
- la méthodologie détaillée;
- un rétro-planning;
- le nombre de personnes mobilisées sur le dossier (ensemble de l'équipe avec les CV);
- l'ensemble des sociétés extérieures qui seront sollicitées;
- la présentation rapide du cabinet et de ses principales références depuis 5 ans;
- le budget et sa répartition poste par poste.

La proposition budgétaire devra comprendre la réalisation de l'étude (déplacements compris), la tenue d'au moins 2 comités de pilotage, la présentation orale des résultats finaux, la mise à disposition de l'étude sur format papier (5 exemplaires) et informatique (Word/Powerpoint/Excel).

**Le coût maximum de l'étude, tel que défini ci-dessus, est fixé à :
95 000 € T.T.C.**

Justificatifs administratifs à produire par le cabinet d'étude retenu

- extrait K bis;
- états annuel des certificats reçus DC 7;
- attestation de non-condamnation pour infraction au code du travail;
- attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail;
- attestation d'assurances en responsabilité civile et professionnelle décennale en cours de validité.

**L'ensemble des documents techniques, financiers et administratifs sont à rendre
le 15 septembre 2009 à 16h00 au plus tard
à l'attention de Réjane Mazier
GIPT
43-45 rue de Naples 75008 Paris
Tél. : 01 44 69 42 37
gipt@gipt.net**